



## ANNEXE

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

**SECTION : Administration**

**N° : ADM-02 Annexe C  
ADOPTION DU CSFP : 12.03.2022**

**OBJET : Admission**

**EN VIGUEUR : 12.03.2022  
RÉVISION :**

### **DEMANDE D'ADMISSION ANNEXE C**

Les parents, tuteurs de l'enfant admis à une école de langue française doivent signer le formulaire d'engagement. Une copie de ce document est remise aux parents et l'autre est versée au Dossier scolaire de l'élève.

Sachant que l'admission de \_\_\_\_\_ à une école de langue française entraîne des responsabilités particulières de la part des parents et de leur(s) enfant(s), nous déclarons avoir lu et compris la politique d'admission des élèves dans les écoles de langue française du Conseil et nous :

- acceptons les buts et les objectifs de l'école franco-terre-neuvienne-et-labradorienne;
- voulons répondre aux attentes de l'école face au rôle de l'élève et de ses parents;
- acceptons que la langue de communication de l'école soit le français; et,
- désirons que notre enfant poursuive son éducation en langue française.

Signature des parents, tuteurs : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature de la personne à la direction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_